



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

● SÉMINAIRE  
● POLITIQUES DE L'EMPLOI  
● Interactions de l'économie et du juridique

## Programme du mardi 14 décembre 2021

« A la frontière du salariat :

Quels droits pour les indépendants économiquement dépendants ? »

**Si le salariat demeure toujours, et de très loin, la forme principale d'organisation du travail, le nombre d'emplois sous statut d'indépendant a significativement augmenté en France ces deux dernières décennies, tirés notamment par la création du statut de micro-entrepreneur** (mis en place dans l'esprit du législateur pour favoriser la création d'entreprises en France, en particulier pour des publics éloignés de l'emploi). Une évolution similaire s'observe dans deux autres pays de l'OCDE, les Pays-Bas et le Royaume-Uni : ils ont également mis en œuvre au début des années 2000 des politiques visant à développer les emplois indépendants. Mais, à part ces trois exceptions, la part de l'emploi indépendant demeure stable, voire diminue dans les autres pays avancés. Le salariat ne paraît donc pas menacé aujourd'hui par le développement de l'emploi indépendant.

**Mais de nouvelles formes d'emplois peu qualifiés se sont développées, et font émerger des zones grises entre salariat et non-salariat.** L'opposition entre salariat d'un côté, socle d'une protection sociale élevée au prix d'une « subordination juridique permanente », et indépendance de l'autre, offrant plus d'autonomie au prix de droits sociaux moins étendus, structure la construction de notre système de protection sociale. Ce contrat implicite est mis à mal par le développement du micro-entrepreneuriat, notamment *via* les plateformes collaboratives ; mais pas uniquement, avec des travailleurs à la fois peu autonomes économiquement et soumis à des formes de subordination, et dans le même temps faiblement protégés : absence de rémunération minimale, de protection en cas d'accident du travail, accès restreint à l'assurance chômage, *etc.*

**Ce brouillage des frontières interroge la construction des droits sociaux des travailleurs indépendants peu qualifiés.** De premières réponses ont été apportées. S'agissant des travailleurs des plateformes de mobilité, certains pays ont fait le choix de les requalifier en salariés (par exemple l'Espagne), d'autres (Royaume-Uni, Italie, *etc.*) avaient créé dans une catégorie intermédiaire entre les salariés et indépendants, avec des droits sociaux *ad hoc*. La France a fait le choix, en cohérence avec les ordonnances Travail de septembre 2017, de donner toutes ses chances au dialogue social pour construire des normes protectrices adaptées à ces activités. Plus généralement, l'assurance chômage a été ouverte aux indépendants mais de façon limitée.

**D'un point de vue économique, le séminaire pourrait dresser d'abord un panorama statistique des évolutions des différentes formes d'emploi indépendant.** Il serait intéressant de chercher à documenter l'hétérogénéité des « indépendants » souvent vus comme un bloc monolithique, alors que les conditions d'activité (temps de travail, rémunération, pluralité ou unicité des clients/donneurs d'ordre) varient très fortement, ainsi que le changement des figures emblématiques de « l'indépendant » au cours du temps, pour mieux saisir la spécificité des enjeux d'aujourd'hui.

**Il pourra ensuite éclairer les opportunités et les risques de ces évolutions, en matière de protection sociale pour les travailleurs indépendants peu qualifiés ; mais également de concurrence**, entre les différentes formes d'emploi et entre les entreprises y recourant. Qui doit-on protéger davantage ? Qui doit prendre en charge le financement de cette protection additionnelle ?

**D'un point de vue juridique, le séminaire pourrait illustrer les différences en termes de protection offertes en matière de droit du travail et de protection sociale entre ces différentes formes d'emplois.** Il pourrait également comparer les avantages et inconvénients des réponses construites dans les pays avancés. En prenant l'exemple des pays étrangers ayant progressé sur ce thème (Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Californie) et les réflexions en cours au niveau de l'Union Européenne, il pourrait également formuler des préconisations afin de concilier flexibilité et sécurité de l'emploi : faut-il privilégier le *statu quo*, un redéploiement de certaines des protections offertes par le salariat aux autres formes d'emploi ou encore la création d'un « statut unique de l'actif », avec des droits sociaux de base garantis à tous ?

9h15 **Accueil des participants au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance**

Centre d'activités sportives et culturelles (CASC), salle de spectacle – 139 rue de Bercy, 75012 Paris  
**Uniquement pour les participants en présence (les autres pourront y assister à distance)**

9h30 **Introduction** par **Jean-Emmanuel Ray**

Co-président du séminaire, Professeur à l'Université Paris I - Sorbonne  
Membre de la Commission Frouin: « Réguler les plateformes numériques de travail » (2020)

**Interventions croisées en 3 parties par :**

**Jacques Delpla** – Directeur de la fondation Astérian

**Sophie Robin-Olivier** – Professeure de droit à l'université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, spécialiste de droit comparé et de plateformes numériques

**Lara Muller** – Directrice des études et analyses à l'Unédic

9h45 **I) Les frontières du salariat : portrait économique, statistique et juridique**

A) De nouvelles formes d'emploi ont émergé à la frontière du salariat au cours des vingt dernières années – **Jacques Delpla**

B) Une véritable hétérogénéité des profils et des conditions effectives d'exercice de l'activité de ces travailleurs – **Lara Muller**

C) Analyse en droit comparé de la protection sociale des travailleurs indépendants – **Sophie Robin-Olivier**

**Échanges avec les participants**

10h30 **II) Enjeux de l'apparition de travailleurs indépendants économiquement dépendants**

A) Les besoins de financement de la protection sociale des travailleurs indépendants : le cas de l'assurance-chômage, entre modèle beveridgien et bismarckien – **Lara Muller**

B) Allègement du lien de subordination et risques de contentieux en requalification des travailleurs opérant par l'intermédiation de plateformes numériques – **Sophie Robin-Olivier**

C) Concurrence entre statuts juridiques, fiscaux et sociaux différents : risque de substitution ou voie de création d'emplois et d'opportunité d'activité ? – **Jacques Delpla**

**Échanges avec les participants**

11h15 **Pause**

11h30 **III) Demain : quelles politiques pour faire face à ces enjeux ?**

A) Entre requalification en salariat, tiers-statut ou *statu quo* : vers un statut unique de l'actif ? – **Sophie Robin-Olivier**

B) Quelle articulation économiquement optimale entre les statuts d'emploi ? – **Jacques Delpla**

C) Quelles pistes d'amélioration des modalités de financement de la protection sociale des indépendants ? – **Lara Muller**

**Échanges avec les participants**

12h00 **Clôture des débats** par **Gilbert Cette**, Co-président du séminaire, Professeur associé d'économie à la Faculté de Sciences économiques de l'Université d'Aix-Marseille, Adjoint au Directeur général des études et des relations internationales de la Banque de France



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité